

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 29 mai 1968, à 15 h 45

Quarante-quatrième session DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 20 de l'ordre du jour: Programme de travail de l'Organisation de Nations Unies dans les domaines écono mique et social et dans celui des droit de l'homme (<u>fin</u>)	- 3
Point 23 de l'ordre du jour: Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session	

Président: M. Manuel PEREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (<u>fin</u>) [E/4463 (lère et 2ème parties et 2ème partie/Amend.1) et additifs, E/4463 (annexe)/Rev.1, E/4504 et Corr.1, E/4493 et Add.1 à 7, E/L.1212]

- 1. M. FIGUEREDO PLANCHART (Venezuela) dit que le sentiment de frustration qu'éprouve le Comité du programme et de la coordination en ce qui concerne certains aspects de ses travaux résulte en partie de ce que le Comité est chargé d'une tâche complexe et à long terme qui fait qu'il est difficile d'obtenir des résultats positifs à bref délai. Toutefois, comme l'a fait remarquer le représentant de l'Union soviétique lors de la 1527ème séance, le Comité s'est également heurté à un certain nombre de problèmes qui rendent son action encore plus difficile; il s'agit. notamment du fait que son mandat est restreint, que la documentation dont il dispose est insuffisante et qu'il est appelé à examiner des programmes qui ont déjà été approuvés par les organes délibérants compétents et qui, par conséquent, ne peuvent être profondément modifiés, Enfin, le Comité s'est rendu compte que beaucoup des recommandations qu'il avait formulées dans ses rapports sur sa première session 1/ n'ont pas encore été appliquées. M. Figueredo Planchart espère que le Comité examinera tous ces problèmes lors de la reprise de sa deuxième session et tirera des conclusions qui permettront au Conseil de faire des recommandations à l'Assemblée générale quant aux mesures à prendre pour remédier à cette situation.
- 2. Le projet de résolution E/L.1212, dont la délégation vénézuélienne est l'un des auteurs, n'est que de procédure et ne préjuge pas les décisions que le Conseil pourrait prendre à sa quarante-cinquième session quant aux travaux du Comité. Il est regrettable que

1/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarantetroisième session, Suppléments Nos 9 et 9A (E/4383/Rev.1 et E/4395).

- le Conseil n'ait pu aminer plus à fond les travaux du Comité lors de sa présente session, mais M. Figueredo Planchart espère qu'il procédera à cet examen à sa quarante-cinquième session et adoptera sur cette question une résolution constructive et décisive.
- 3. Mme KODIKARA (Philippines) dit que sa délégation souhaite figurer au nombre des auteurs du projet de résolution E/L.1212. Lors de la première partie de sa deuxième session, le Comité du programme et de la coordination a précisé ses idées quant à ses propres fonctions et s'est fait une image plus nette des rapports qui existent entre les diverses activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le rapport du Comité (E/4493 et Add.1 à 7) contient de nombreuses suggestions intéressantes. Toutefois, le Comité s'est trouvé dans l'obligation de renouveler les recommandations et les conclusions qu'il avait formulées à sa première session et s'est rendu compte qu'il lui fallait veiller à ce que ses recommandations soient appliquées. Le Secrétariat ne devrait pas considérer ces recommandations comme des critiques, mais les accepter dans un esprit de coopération.
- 4. La délégation philippine note que l'on s'est efforcé d'utiliser des techniques de programmation et d'établissement de kudgets fonctionnelles. Cela devrait aider à lier la préparation des budgets à la formulation des programmes, ce qui est particulièrement important du point de vue de la coordination et de la gestion. Mme Kodikara espère que l'emploi de cette méthode aux échelons délibérants et directeurs facilitera la coordination institutionnelle et sectorielle.
- 5. M. CAHEN (Belgique) dit que le Comité du programme et de la coordination a maintenant une meilleure conception de sa tâche et a donc pu remplir ses fonctions plus efficacement. D'une manière générale, le rapport du Comité sur les divers secteurs du programme de travail (E/4493 et Add.1 à 7) est nettement meilleur que les documents correspondants de l'année précédente. On peut tirer de ce rapport certaines conclusions très intéressantes, applicables à tous les secteurs passés en revue; malheureusement, le Conseil n'aura pas le temps de les étudier en détail à sa présente session. Même si elle ne les fait pas toutes siennes, la délégation belge estime que les observations contenues dans ce rapport sont très utiles.
- 6. Le Comité du programme et de la coordination a donc réalisé des progrès certains, mais ses travaux ne sont pas encore entièrement satisfaisants et les documents présentés au Conseil laissent encore à désirer. Il semble qu'il yaità cela trois raisons principales. Tout d'abord, il faudrait améliorer les méthodes de travail du Comité. Le Comité a déjà envisagé cette question et a formulé à cet égard quelques

suggestions intéressantes. M. Cahen espère que le Comité continuera à examiner ce problème et présentera au Conseil, à sa quarante-cinquième session, des propositions précises. Le but à atteindre doit être de permettre au Comité de passer en revue de façon plus approfondie les programmes de travail qui lui sont soumis. Deuxièmement, la collaboration établie entre le Comité, d'une part, et le Secrétariat et les autres organes de l'ONU, d'autre part, devrait être plus efficace. Par exemple, certains des membres du Comité se sont plaints d'une distribution tardive des documents, de l'insuffisance des renseignements qui leur sont communiqués et d'un manque de coordination entre les calendriers administratif et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, le Conseil lui-même devrait examiner, à sa quarante-cinquième session, la manière dont il pourrait organiser ses travaux de façon à tirer le meilleur parti possible des recommandations du Comité.

- 7. M. MUZIK (Tchécoslovaquie), se référant au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution E/L.1212, ne voit pas pourquoi le Conseil devrait autoriser le Comité du programme et de la coordination à transmettre directement son rapport final sur la première partie de sa deuxième session au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
- 8. M. LANDAU (Secrétariat) dit que le rapport final du Comité n'est pas encore terminé. Il reste encore au Comité à examiner les programmes de travail de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission Sconomique pour l'Amérique latine (CEPAL) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ce qu'il fera à la reprise de sa deuxième session. Ensuite, il poursuivra la discussion générale, compte tenu des parties pertinentes du projet de budget pour 1969 dont on dispose actuellement. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se réunira également en juin pour examiner le projet de budget pour 1969 et, s'il doit tenir compte des observations formulées par le Comité du programme et de la coordination, il faut que le rapport final de ce comité soit transmis directement au Comité consultatif, car il sera impossible au Conseil d'étudier ce rapport au mois de juin.
- 9. M. GREGH (France) pense qu'il serait logique, afin de faciliter les travaux du Comité consultatif, que l'on mette à sa disposition, lors de sa session de juin, les huit sections du rapport du Comité du programme et de la coordination (E/4493 et Add.1 à 7) dont le Conseil est actuellement saisi, ainsi que les sections du rapport du Comité concernant les programmes de travail de la CEE, de la CEPAL et de l'ONUDI. Toutefois, le rapport d'ensemble du Comité ne devrait pas être transmis au Comité consultatif avant que le Conseil l'ait examiné à sa quarantecinquième session.
- 10. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'en 1967 le Conseil avait pris une décision quelque peu inhabituelle en autorisant le Comité du programme et de la coordination à transmettre directement le rapport final sur la première partie de sa session au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, lors de sa session d'été, de manière qu'on puisse en disposer pour l'examen des prévisions

budgétaires initiales. Si l'on adoptait la procédure suggérée par le représentant de la France, le Comité consultatif ne disposerait pas, lors de l'examen du projet de budget pour 1969, des avis formulés par le Comité du programme et de la coordination en ce qui concerne les priorités et la coordination intersectorielles.

11. M. GONSALVES (Inde) propose que, afin de tenir compte de l'opinion exprimée par le représentant de la France, il soit mentionné dans le compte rendu analytique que l'expression "rapport final" qui figure au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution (E/L.1212) doit être interprétée comme signifiant seulement les huit sections du rapport dont le Conseil est actuellement saisi (E/4493 et Add.1 à 7) et les trois sections qui doivent être terminées prochainement sur les programmes de travail de la CEE, de la CEPAL et de l'ONUDI.

Il en est ainsi décidé.

- 12. M. GONSALVES (Inde) propose de remplacer les mots "pour les travaux qu'il a accomplis" par "pour les efforts qu'il a accomplis afin de passer en revue le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme", au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution.
- 13. Le PRESIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que l'amendement de l'Inde est acceptable pour les auteurs du projet et que le Conseil adopte le projet de résolution E/L,1212 ainsi modifié.

Il en est ainsi décidé.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarantecinquième session (E/4466 et Add.i et 2, E/L.1202, E/L.1203)

- 14. Le PRESIDENT propose que le Conseil examine d'abord l'ordre du jour provisoire de la quarantecinquième session à la lumière des renseignements contenus dans les documents E/4466 et Add.1 et 2, en se fondant sur la liste provisoire des points énoncés dans la liste récapitulative figurant à la fin de l'additif 2. En principe, le Conseil devrait également être saisi d'un document de travail renfermant les renseignements demandés au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 1090 E (XXXIX) du Conseil, mais le Secrétariat a fait savoir que ce document, qui, pour être exact, doit être préparé au dernier moment, serait distribué ultérieurement, étant donné que le Conseil n'était censé examiner l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session que le 31 mai. Au demeurant, il est peu probable que les renseignements communiqués dans ce document affectent de façon importante les décisions qui pourraient être prises à la séance en cours.
- 15. M. GREGH (France) propose d'ajouter à l'énonce du point 11 de l'ordre du jour la rubrique ci-après: "Examen du rapport du Secrétaire général, conformément à la résolution... (XLIV) du Conseil économique et social", le numéro exact de la résolution devant être inséré par le Secrétariat lorsque le Conseil aura examiné le projet de résolution perti-

nent, dont l'adoption lui est recommandée par le Comité économique.

16. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) suggère que l'on fasse allusion au rapport du Secrétaire général dans les annotations préliminaires relatives au point 11, et non dans l'énoncé du point lui-même.

Il en est ainsi décidé.

17. M. ALLEN (Royaume-Uni) fait observer que le titre du point 13 "Océanographie" est quelque peu abstrait et suggère qu'on le remplace par "La mer".

Il en est ainsi décidé.

- 18. M. BILLNER (Suede) rappelle que sa délégation a demandé que l'on ajoute à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session un point intitulé "Question de la réunion d'une conférence internationale sur les problèmes du milieu humain", qui constitue le point 12 de la liste à l'étude (voir E/4466/Add.2). Les raisons de cette demande sont exposées dans le mémoire explicatif soumis par la délégation suédoise (E/4466/Add.1), et le représentant de la Suède les a développées à la 451ème séance du Comité économique. M. Billner se rend compte que l'inscription d'un nouveau point alourdira d'autant l'ordre du jour déjà chargé de la quarante-cinquième session, mais sa délégation est convaincue qu'il est urgent d'étudier de façon approfondie les problèmes du milieu, qui touchent à la fois les pays développés et les pays en voie de développement.
- 19. M. COX (Sierra Leone) appuie la proposition du représentant de la Suède.
- 20. M. BRADLEY (Argentine) s'associe également à la demande de la délégation suédoise. Il importe en effet que le Conseil examine les problèmes relatifs au milieu humain, qui présentent un aspect à la fois social et économique.
- 21. M. FIGUEREDO PLANCHART (Venezuela) appuie la proposition suédoise. Comme le représentant de la Suède l'a souligné dans le remarquable exposé qu'il a fait devant le Comité économique, il est particulièrement important pour les pays en voie de développement de prendre des mesures préventives en vue de combattre les problèmes que l'utilisation accrue des techniques modernes pose pour le milieu humain, d'autant plus que l'on prévoit d'intensifier les efforts en vue d'accélérer le transfert de ces techniques dans le cadre de la deuxième décennie du développement.
- 22. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'ordre du jour provisoire convient dans l'ensemble à sa délégation, mais il tient à formuler certaines observations sur certains points particuliers. Il souligne, tout d'abord, que l'ordre du jour prévu est extrêmement chargé, compte tenu du nombre de points à examiner et de leur importance, et qu'il importe donc de l'alléger autant que possible.
- 23. La délégation soviétique ne voit aucune objection à ce que l'on inscrive à l'ordre du jour le point proposé par la Suède. Le problème est en effet très important et très complexe, et la délégation soviétique espère que sa discussion à la quarante-cinquième session montrera si les mesures actuelles sont suffisantes

ou si de nouveaux efforts sont nécessaires en vue de combattre les difficultés croissantes relatives à la préservation du milieu humain. Toutefois, cette question étant étroitement liée aux problèmes faisant l'objet des points 5 et 9, et vu les aspects communs de ces trois questions, il serait peut-être souhaitable de les fondre en un point unique, pour gagner du temps.

- 24. D'autre part, les points 23 et 29 pourraient utilement être groupés et l'on pourrait très bien supprimer le point 24, étant donné qu'il est difficile de concevoir comment un examen général des programmes et des activités des organismes des Nations Unies pourrait porter sur un sujet quelconque qui ne fasse pas l'objet d'une discussion sur le développement et la coordination des activités en question. Les points 21 et 22, tout en étant manifestement importants, le sont moins que d'autres, et le représentant de l'URSS estime que l'on pourrait sans inconvénient en différer l'examen jusqu'à la reprise de la session. Il semble également superflu d'aborder à la quarante-cinquième session le point 27; en effet, la question des activités des organismes des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle revient régulièrement à l'ordre du jour, et de nombreuses décisions à ce sujet ont déjà été prises. Donc, à moins que des faits nouveaux n'apparaissent, ce point devrait être laissé de côté et l'on ne devrait le reprendre que lorsque cela s'avère absolument nécessaire. M. Lobanov note que, si l'on observait de façon générale une politique tendant à grouper autant que possible les points à l'ordre du jour et à supprimer ceux qui ne paraissent pas essentiels, les travaux de la quarante-cinquième session s'en trouveraient considérablement allégés.
- 25. M. ROUAMBA (Haute-Volta) indique que, par sa portée et par son ampleur, l'ordre du jour provisoire est tel qu'il ne sera peut-être pas possible d'accorder à tous les points qui y sont inscrits l'attention qu'ils méritent. Il partage donc l'opinion du représentant de l'URSS selon laquelle l'étude d'au moins deux points devrait être différée jusqu'à la reprise de la session.
- 26. M. Rouamba se félicite de l'initiative du Gouvernement suedois, dont la proposition pourrait finalement conduire à une véritable coopération internationale. seulement entre savants, mais non également entre les autorités gouvernementales s'occupant des problèmes du milieu. Bien que les pays en voie de développement ne se heurtent pas à des problèmes aussi urgents que ceux auxquels doivent faire face des pays industrialisés, la délégation de la Haute-Volta s'intéresse néanmoins au plus haut point à cette question, persuadée qu'il vaut mieux prévenir que guérir. D'autre part, si l'on ne s'occupe pas des problèmes du milieu humain, tels qu'ils sont définis au paragraphe 2 du mémoire explicatif de la Suède (E/4466/Add.1), d'autres points de l'ordre du jour provisoire, tels que les arrangements concernant le transfert des techniques d'exploitation aux pays en voie de développement (point 11), ne pourront être envisagés objectivement. Or, pour que la conférence prévue soit une réussite, il convient de la préparer avec toute la documentation nécessaire. La délégation de la Haute-Volta est disposée à appuyer la proposition suédoise, sous réserve que la conférence ne soit pas simplement une réunion de savants qui échan—

geraient des renseignements, mais qu'elle conduise à des mesures positives, tant à l'échelon international qu'à l'échelon national.

- 27. M. VIAUD (France) reconnaît que, pour sa délégation, les problèmes du milieu humain sont extrêmement importants et méritent de faire l'objet d'études et d'activités de coordination de la part du Conseil. Toutefois, avant que ne se tienne une conférence internationale, il convient d'en discuter suffisamment pour pouvoir cerner les problèmes à étudier et déterminer la portée que devrait avoir cette conférence. Au paragraphe 9 de son mémoire explicatif (E/4466/Add.1), la délégation suédoise exprime l'espoir qu'une documentation de base sera préparée afin d'aider l'Assemblee générale à examinar la question. M. Viaudespère que le Conseil sera saisi de cette documentation à sa quarante-cinquième session et qu'il ne sera pas simplement appelé à voter sur un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée. Des renseignements précis et détaillés sont en effet nécessaires pour que l'on puisse procéder à une bonne étude de base, et vu la nécessité de préparer cette dernière avec soin, il serait peut-être préférable que le Conseil décide simplement, à sa quarante-cinquième session, et sur la base d'un document préliminaire préparé par le Secrétariat, de la façon dont il convient d'aborder le problème. Il faudra également un certain temps pour recueillir des renseignements sur les activités des institutions spécialisées et permettre aux membres du Conseil de les étudier. M. Viaud aimerait donc que le Secrétariat fasse savoir s'il est possible de préparer un rapport adéquat à temps pour la quarantecinquième session. Sinon, il serait peut-être préférable, à ladite session, de se contenter de faire rapport à l'Assemblée générale et de préparer une étude beaucoup plus approfondie que l'on pourrait discuter en 1969.
- 28. La délégation française se rallie à la suggestion du Secrétaire général figurant dans sa note sur l'organisation des travaux de la quarante-cinquième session (E/L.1202) et estime que les points 2, 4, 5 et 23 devraient être examinés au cours de la discussion générale. Toutefois, le point 23 devrait peut-être être traité dans des déclarations distinctes.
- 29. M. DUBEY (Inde) dit que sa délégation a accueilli avec satisfaction la proposition suédoise. Toutefois, l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session étant particulièrement chargé, il est difficile de déterminer quel rang de priorité il convient de donner à l'examen de la proposition; étant donné que la documentation indispensable ne pourra être établie à temps, il serait préférable de s'en tenir à un échange de vues d'ordre général et de reporter à une session ultérieure l'examen approfondi de la question.
- 30. C'est avec satisfaction que la délégation indienne accueille la suppression dans le titre de l'alinéa <u>b</u> du point 7 de la liste qui est à l'étude (voir E/4466/Add.2), des mots "et financement du développement", qui figuraient dans l'énoncé antérieur de ce point (voir E/4466); le lien existant entre le financement du développement et le crédit à l'exportation est plutôt lâche, l'allongement des titres rendant par ailleurs le sujet très général. Cependant, la portée exacte de la question n'apparaît pas très clairement; des projets d'accords de paiements et de compen-

- sation entre les pays en voie de développement constituent un important sujet qui pourrait être examiné,
 étant donné que l'exportation des capitaux entre dans
 le problème général des exportations par les pays en
 voie de développement. M. Dubey aimerait savoir si
 le Conseil pourrait communiquer, aux fins d'étude,
 les rapports suivants: rapport d'un groupe d'experts
 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce
 et le développement (CNUCED) ayant trait aux accords
 de paiements, rapport établi à la suite d'une récente
 réunion organisée par la Commission économique pour
 l'Amérique latine sur le même sujet, et rapport d'un
 groupe spécial institué par la deuxième session de la
 CNUCED concernant l'expansion du commerce des
 pays en voie de développement.
- 31. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation appuie la proposition suédoise, et constate que le titre de la question proposée pour inscription à l'ordre du jour (point 12) est rédigé de manière à laisser au Conseil toute liberté pour arrêter la décision qui lui convient. Il est essentiel que toutes les questions relatives à la documentation, à la méthodologie et au calendrier des conférences soient examinées à fond avant qu'une décision ne soit prise.
- 32. M. Allen estime également que le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session est très chargé et qu'il faudrait s'efforcer d'alléger les travaux du Conseil. Il ressort du document E/L.1202 que le Conseil, en séance plénière, agirait, en quelque sorte, en tant que comité supplémentaire. Cette suggestion apparaît bonne en principe, mais on peut redouter des pertes de temps si, comme cela a été proposé pour l'alinéa b du point 13 relatif aux sciences et techniques de la mer, une question est examinée en séance plénière, renvoyée au Comité, pour être à nouveau examinée en séance plénière; il serait préférable que le Comité en soit tout d'abord saisi. Il faudrait également veiller à une répartition équitable des travaux entre les deux comités; il apparast actuellement que le Comité de coordination est surchargé par rapport au Comité économique. Aux yeux de la délégation du Royaume-Uni, les titres des comités ne jouent qu'un rôle purement pratique, bien plus qu'ils ne servent à leur conférer le droit d'examiner tel ou tel sujet particulier. M. Allen considère que le même comité devrait être saisi des deux parties du point 13, étant donné qu'il avait été décidé (voir 1516ème séance, par. 18) de laisser en suspens jusqu'à la quarante-cinquième session la question des ressources de la mer, précisément afin qu'une attitude commune puisse être adoptée; le Comité économique serait peut-être celui qui conviendrait le mieux.
- 33. Enfin M. Allen émet l'espoir qu'en raison du nombre de questions qui figurent au projet d'ordre du jour provisoire, les dispositions nécessaires seront prises pour que le Conseil et les deux comités siègent simultanément; si on appliquait les dispositions actuelles, le Comité économique n'aurait rien à faire pendant la première semaine et demie de la session.
- 34. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) dit que, s'il comprend les propositions qui ont été faites pour alléger l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Conseil, il ne croit pas que l'on puisse y parvenir en groupant certaines ques-

tions ou en ajournant l'examen de certaines autres jusqu'à la reprise de la session. En premier lieu, la reprise de la session ne constitue pas une véritable session, mais une simple succession de séances tenues à un moment où l'Assemblée générale siège également et qui empiètent sur le temps réservé aux travaux de la Deuxième Commission, ce qui a pour résultat une tendance à examiner les questions de façon superficielle. De plus, les questions dont l'ajournement a été considéré comme pouvant être envisagé - par exemple, le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 21) doivent être soumises à l'Assemblée générale et devraient donc être examinées à la session d'été, si l'on veut que l'Assemblée soit saisie des avis du Conseil. Les mêmes considérations s'appliquent à l'examen général, qui fait l'objet du point 24 et doit être entrepris par le Comité élargi du programme et de la coordination, et qui, par conséquent, ne pourra être discuté à la session d'été. Ce n'est pas non plus une solution que de grouper artificiellement les questions; la population et les ressources humaines, par exemple, méritent un examen séparé. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, la solution du problème est d'étudier de très près l'ordre du jour en s'efforçant d'augmenter les intervalles entre les rapports; par exemple, l'examen général de la politique économique et sociale internationale (point 2), qui autrefois était annuel, est maintenant biennal; on pourrait examiner la possibilité de le rendre triennal.

35. Contrairement à la délégation du Royaume-Uni, la délégation des Etats-Unis attache une très grande importance aux titres des comités et choisit ses représentants en fonction de l'un ou de l'autre; il s'ensuit qu'il est important que chaque comité traite particulièrement des sujets qui lui sont propres. Un certain nombre de sujets, qui ont pris naissance au Comité de coordination et se sont présentés sous la forme de suggestions de rapports, prennent de l'importance à un stade ultérieur, et doivent des lors venir soit devant le Comité économique, soit devant le Comité social. L'objet du point 9 (Mise en valeur et utilisation des ressources humaines) est un de ces sujets, et comme il n'y aura pas de Comité social à la quarante-cinquième session, il devrait donc venir devant le Comité économique. Il en est de même du point 10 (Exode du personnel qualifié des pays en voie de développement). Et en ce qui concerne le point 28, la délégation des Etats-Unis, ayant été à l'origine de la proposition d'une Année internationale de l'éducation, avait exprimé le vœu qu'elle soit examinée dans le cadre de la deuxième décennie pour le développement. M. Blau ne partage pas l'avis du représentant du Royaume-Uni selon lequel le point 13 devrait être étudié par le Comité économique; étant donné qu'il existe de très nombreux organismes qui traitent des problèmes de la mer, tant parmi les organismes des Nations Unies qu'en dehors d'eux, il est inévitable que s'institue une sorte de discussion générale, qui ne peut logiquement avoir lieu qu'en séance plénière. Etant donné la nature quelque peu technique de l'alinéa a du point 13, il est douteux qu'on puisse faire plus que prendre note des rapports, mais l'alinéa <u>b</u> du point 13 étant lie à un rapport de coordination, il convient donc qu'il soit examiné par le Comité de coordination.

- 36. La délégation des Etats-Unis accueille avec satisfaction l'occasion d'examiner, à la quarante-cinquième session, la proposition formulée par la délégation suédoise, mais estime qu'il est prématuré, étant donné la nature du point de l'ordre du jour proposé (point 12), d'examiner à ce stade le fond de cette proposition, ou le calendrier et la documentation qui sont nécessaires.
- 37. M. COX (Sierra Leone) dit que, en raison des aspects économiques et sociaux que présentent les ressources humaines, l'exode de personnel qualifié des pays en voie de développement, ainsi que l'éducation, il estime que les points 9, 10 et 28 devraient être examinés par le Comité de coordination; s'il reconnaît avec le représentant du Royaume-Uni que le programme de ce comité est chargé, il doute que ce soit en écartant ces sujets que le Conseil pourra le mieux s'acquitter de sa tâche.
- 38. M. GOUELEV (Bulgarie) dit que, étant donné l'ordre du jour provisoire très chargé de la quarante-cinquième session, le Conseil devra examiner la possibilité d'aborder ensemble certains points et d'en supprimer d'autres de façon à pouvoir se concentrer sur les problèmes les plus importants et les plus urgents.
- 39. L'importance du point 26 est prouvée par l'appui très vaste dont a joui la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale sur la même question; il est grand temps que les activités de décolonisation des Nations Unies soient harmonisées avec les efforts que déploient les institutions spécialisées et les organisations internationales associées à l'Organisation des Nations Unies pour faire appliquer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Une assistance humanitaire devrait être accordée aux peuples qui sont encore sous la domination coloniale, et en particulier aux peuples et aux mouvements de libération nationale en Afrique australe. Les institutions spécialisées et les organisations internationales devraient jouer un plus grand rôle à cet égard. Comme le montre le paragraphe 6 du dispositif de la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale, le Conseil pourrait fournir une assistance à cet égard, et, à sa quarante-cinquième session, il devra envisager des mesures appropriées en vue de coordonner les programmes et activités des institutions spécialisées. Il faut espérer que la discussion qui aura lieu à la session d'été donnera des résultats positifs et que l'ONU, les institutions spécialisées et les organisations internationales associées avec 1'ONU pourront contribuer davantage au processus de décolonisation.
- 40. M. HILI, (Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations) dit que le Secrétariat ne pense pas qu'il soit utile de maintenir le point 24 à l'ordre du jour provisoire. Aux termes de la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale, le Comité élargi du programme et de la coordination n'est pas tenu de présenter un rapport définitif pendant l'année en cours. Si, lors de la session qui aura lieu en septembre 1968, le Comité décide de transmettre un rapport intérimaire à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil, on pourra alors inscrire ce point à l'ordre du jour de la reprise de la quarante-cinquième session.

- 41. Le point 27, relatif aux catastrophes naturelles. a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session pour deux raisons. D'abord, parce que le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport aussitôt que possible sur l'application de sa résolution 1268 (XLIII); en deuxième lieu, parce que la question de l'application de la résolution 2034 (XX) figure à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session. Etant donné que cette résolution a été élaborée par le Conseil et est inspirée par l'expérience acquise par le Conseil, au cours de nombreuses années, en matière de coordination de l'assistance fournie en cas de catastrophe naturelle, le Secrétaire général est persuadé que le Conseil voudra étudier la question à ce stade.
- 42. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que, dans le peu de temps dont il dispose d'ici à la quarante-cinquième session, le Secrétariat ne pourra préparer qu'un bref document préliminaire sur le point proposé par la Suède (point 12), décrivant les travaux effectués par les organismes des Nations Unies sur le problème du milieu humain. Il faudra que le Conseil renonce à la règle des six semaines dans ce cas.
- 43. S'agissant des questions soulevées par le représentant de l'Inde au sujet du point 7, M. de Seynes indique que le Secrétaire général a préparé un rapport d'activité intitulé "Crédits à l'exportation et promotion des exportations des pays en voie de développement2/". Le représentant de l'Inde a soulevé un problème important, à savoir la nécessité d'un échange de documentation entre le Conseil et la CNUCED. M. de Seynes ne sait pas exactement dans quelle mesure la documentation de la deuxième session de la CNUCED sera disponible au moment de la quarante-cinquième session du Conseil, mais le Secrétariat ne manquera pas de tenir compte des observations du représentant de l'Inde.
- 44. Les points mentionnés par le représentant de la France comme méritant une attention spéciale lors de la discussion générale sont ceux auxquels le Secrétaire général se référera dans sa déclaration liminaire au Conseil, à la quarante-cinquième session. La seule difficulté tient au fait que le point 23 concerne les programmes alors que les autres points mentionnés concernent la politique; il n'est pas toujours possible de lier ces deux aspects des problèmes.
- 45. M. BILLNER (Suède) dit que sa délégation comprend très bien qu'il ne sera pas possible, faute de temps, de préparer pour la quarante-cinquième session une documentation complète sur le point qu'elle a proposé (point 12). Ce qu'elle demande, en fait, c'est une sorte de documentation générale sur les travaux effectués et projetés par les organismes des Nations Unies sur les problèmes du milieu humain. Une documentation plus complète sera nécessaire avant que la question soit examinée par l'Assemblée générale. La délégation suédoise soumettra une plus ample documentation sur cette question afin d'aider le Conseil lorsqu'il examinera ladite question à sa quarante-cinquième session.
- 2/ Document E/4481.

- 46. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, si la reprise de la quarante-cinquième session du Conseil se tient au début de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée aura encore le temps d'examiner la décision prise par le Conseil à la reprise de sa session. Il est indispensable d'alléger l'ordre du jour de la session d'été.
- 47. M. VIAUD (France) pense que les points 20, 21 et 22 devraient être maintenus à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session. Les rapports relatifs à ces questions devront être examinés par l'Assemblée générale, et le siège du Maut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés se trouve à Genève, de sorte qu'il serait plus pratique d'examiner son rapport à la session d'été. Le Conseil pourra toujours décider alors de repousser l'examen d'un ou de plusieurs de ces points jusqu'à la reprise de la session, si par exemple il estime pratique d'examiner à New York, où il a son siège, le rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies.
- 48. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que cette procédure est acceptable pour sa délégation à condition qu'une décision soit prise tout à fait au début de la session d'été.
- 49. Le PRESIDENT propose que le point 24 soit éliminé de l'ordre du jour provisoire, compte tenu des observations faites par le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations.

Il en est ainsi décidé.

50. Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter comme ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session la liste des points qui figure à la fin du document E/4466/Add.2, telle qu'elle a été modifiée par le nouveau libellé du point 13 et la suppression du point 24.

Il en est ainsi décidé.

- 51. M. VIAUD (France) dit que sa délégation est prête à accepter les inconvénients occasionnés par les retards qui ne manqueront pas de se produire dans la publication et la distribution des documents de la quarante-cinquième session, et n'insistera pas pour l'application de la règle des six semaines. Elle espère cependant que le Secrétariat fera l'impossible pour publier ces documents dans toutes les langues de travail, suffisamment à temps pour que les gouvernements puissent les étudier avant la session.
- 52. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) dit que le Secrétariat préparera une note revisée sur l'organisation des travaux de la quarante-cinquième session, compte tenu des observations qui ont été faites. Il convient de faire observer que, d'habitude, en raison des difficultés qu'éprouvent certaines délégations à envoyer des représentants à plusieurs réunions, le Comité économique ne se réunit pas lorsqu'il y a discussion générale au Conseil.
- 53. M. VIAUD (France) pense qu'il serait possible de prévoir des réunions du Comité économique pendant la discussion générale, à condition qu'au cours de la première semaine de la session celui-ci n'examine

pas les points qui font l'objet de la discussion générale.

- 54. M. ROUAMBA (Haute-Volta) demande au Secrétariat de tenir compte des difficultés éprouvées par les petites délégations.
- 55. Le PRESIDENT propose que le Conseil approuve provisoirement les propositions concernant l'organi-

sation des travaux de la quarante-cinquième session, telles qu'elles sont exposées dans la note du Secrétaire général (E/L.1202).

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 45.